

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir d'accueillir votre enfant à l'ESEAN (Etablissement de Santé pour Enfants et Adolescents de la région Nantaise), établissement pédiatrique de soins de suite, de rééducation et de réadaptation.

Ce document a été rédigé afin de garantir la sécurité et le respect des enfants et des adolescents accueillis en précisant les règles de vie individuelles et collectives devant être respectées par tous. C'est pourquoi nous vous demandons d'en prendre connaissance ainsi que votre enfant, et de le signer pour marquer votre accord. L'acceptation de ces conditions est nécessaire au bon déroulement du séjour de votre enfant au sein de l'ESEAN.

Nous souhaitons vous apporter une information claire et compréhensible tout au long du séjour de votre enfant.

Nous échangerons ensemble pour améliorer la prise en charge de votre enfant avec des valeurs de respect, confiance et responsabilité. Nous vous sollicitons pour ne pas intervenir sur l'exercice professionnel des soignants.



OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

Les portes de l'établissement sont ouvertes tous les jours de 8h15 à 20h (8h30 les week-ends et jours fériés). En dehors de ces horaires, seuls les parents peuvent rendre visite à leurs enfants.

Pour des raisons d'organisation des services le soir, il vous est demandé de prévoir, autant que possible, votre entrée ou sortie avant 20h00.

Entre 20h00 et 8h15 (8h30 les week-ends et jours fériés), les entrées et sorties se font sous contrôle et selon la disponibilité de l'équipe soignante, la priorité étant donnée aux soins des patients.

HORAIRES INDICATIFS DE LA JOURNEE

- ⇒ Aux environs de 7h00 : réveil
- ⇒ Entre 7h00 et 8h00 : petits déjeuners
- ⇒ A partir de 9h : planning de prise en charge prévu par l'équipe
- ⇒ 11h30 : déjeuner, 1^{er} service, salle à manger

Ou

- ⇒ 12h00 : déjeuner, 2^{ème} service, salle à manger
- ⇒ 13h00 : temps calme en chambre, de 30 minutes minimum suivi du planning prévu par l'équipe
- ⇒ Entre 15h30 et 16h30 : goûter en fonction du planning, salle à manger
- ⇒ Entre 17h15 et 18h00 : fin des prises en charge
- ⇒ 18h30 : dîner, 1^{er} service, salle à manger

Ou

- ⇒ 19h00 : dîner, 2^{ème} service, salle à manger
- ⇒ 20h00 : retour en chambre des moins de 11 ans et extinction des lumières à 21h au plus tard
- ⇒ 20h30 : retour en chambre des plus de 11 ans et extinction des lumières à 22h30 au plus tard, en semaine

Le parent s'engage à respecter les mêmes horaires que ceux de son enfant (lever, repas, coucher,...)



CHAMBRE

L'établissement possède des chambres simples et des chambres doubles. Les chambres sont des lieux de soins, affectées par décision de l'encadrement paramédical et modifiable en cours d'hospitalisation. Chaque enfant et parent doit respecter sa chambre et son mobilier, et veiller à ce qu'elle soit rangée et non encombrée. La décoration de la chambre est possible en utilisant de la pâte adhésive blanche. La détention d'objets dangereux (canif, cutter,...) est interdite.

Pour des questions de confidentialité, les portes des chambres ne doivent pas comporter les nom, prénom et photo des patients.

Vous êtes garants des objets personnels de votre enfant et l'ESEAN ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes, vols ou dégâts occasionnés sur ces objets.

Tout déplacement dans la chambre d'un autre patient doit préalablement être accordé par l'équipe soignante.

Pour des raisons de sécurité incendie, les parents ne doivent pas apporter de matériel complémentaire (cafetière, électroménager) et les locaux et mobiliers (adaptable, table de nuit) doivent toujours rester totalement accessibles pour la prise du petit-déjeuner, pour l'entretien et pour les soins. Le soir, les jouets doivent être rangés dans les placards ou la table de nuit.

TELEPHONE

Un téléphone doté d'une ligne directe extérieure et pouvant uniquement recevoir des appels, est mis à disposition de votre enfant. Il est impossible de composer un numéro depuis ce téléphone.

Le numéro de téléphone direct est confié aux seuls parents ou aux détenteurs de l'autorité parentale et sa diffusion est sous leur entière responsabilité.

L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée durant les prises en charge, le temps scolaire, les repas ainsi que dans les salles éducatives et d'animation pendant les activités éducatives. Nous vous rappelons que le droit à l'image est en vigueur au sein de l'établissement.



PRESENCE DES PARENTS

Un des parents, ou une personne désignée par eux par écrit, peut dormir dans la chambre de l'enfant. L'établissement fournira, en fonction des possibilités, un lit d'appoint ou un fauteuil. En chambre double, seul un fauteuil pourra être prêté.

Chaque jour, le lit devra être replié au lever, au plus tard à 7h30, et réinstallé le soir au moment du coucher.

Une tenue correcte est exigée en tout lieu, y compris la chambre, et à tout moment.

Le parent hébergé peut prendre sa douche dans la chambre de son enfant. Il est cependant demandé de faire attention à ce que cela ne gêne pas la prise en charge de l'enfant. Les parents apportent leur propre linge de toilette.

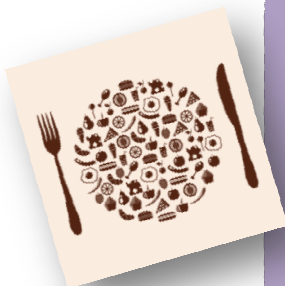
HABILLEMENT - HYGIENE

Nous demandons aux enfants d'avoir une tenue vestimentaire (vêtements et chaussures) correcte, adaptée à la saison et confortable pour faciliter la prise en charge rééducative. Le marquage des vêtements au nom de votre enfant est fortement conseillé. L'entretien du linge personnel est à la charge des familles.

Pour des questions de sécurité, le port des bijoux est fortement déconseillé.

L'hygiène corporelle est réalisée et contrôlée quotidiennement par les soignants et la collaboration des familles aux soins d'hygiène est la bienvenue.

Les accessoires de toilettes sont fournis par la famille et doivent être renouvelés si nécessaire.



REPAS

Repas des patients

Les enfants prennent leur repas dans la salle de restauration collective qui leur est spécifiquement réservée. L'ensemble du groupe se rend et quitte la salle en même temps.

Par mesure d'hygiène et de respect des régimes alimentaires, il est fortement déconseillé d'apporter des denrées alimentaires à son enfant.

Pour des raisons de sécurité relatives au risque d'allergie alimentaire et de respect des régimes, nous vous demandons de ne donner aucun aliment aux autres patients.

Repas des parents

Les parents peuvent rester auprès de leur enfant pour un repas pris dans le salon des familles. Il est interdit de conserver des denrées périssables dans les chambres. Un réfrigérateur dédié à la nourriture des parents existe dans les unités d'hospitalisation. Pour en bénéficier, merci de vous adresser aux équipes soignantes. Il vous est possible de commander des repas (tarifs affichés dans les chambres) ou d'apporter votre repas et de prendre celui-ci sur les tables mises à votre disposition dans le salon des familles. Un micro-ondes est mis à votre disposition dans cette salle.

Pour le bon fonctionnement du service, nous vous demandons de récupérer les repas commandés à 12h00 et à 19h00 ; et de rapporter le plateau à l'office pour 12h50 et 19h50.

Pour toute question (anniversaire,...), adressez vous à l'équipe soignante.

SOINS

Chaque patient a un médecin référent désigné pour son séjour. Vous pouvez rencontrer les médecins lors des visites médicales quotidiennes ou prendre un rendez-vous en vous adressant au secrétariat médical.

Le médecin doit être informé des traitements en cours et leur poursuite devra être validée par un médecin de l'ESEAN. Les médicaments, les ordonnances en cours ainsi que le carnet de santé doivent être confiés aux soignants.

Les prises en charge des enfants par les rééducateurs se font hors de la présence parentale lors des prises en charge individuelles sur un même plateau technique. Pour connaître l'évolution des soins, rapprochez-vous de l'infirmière qui prend en charge votre enfant, elle établira le lien avec les rééducateurs et le médecin.



SCOLARISATION

Les enfants de niveau 1 (moins de 6 ans) sont pris en charge, selon les possibilités, par des éducateurs de jeunes enfants. Les enfants à partir de 6 ans sont scolarisés. Sauf contre-indication médicale, la scolarité est obligatoire.

Les conditions de cette scolarisation dépendent de leur état de santé, de l'organisation des soins et de la présence des professeurs dans l'établissement.

Les parents doivent respecter les temps de prise en charge scolaire.

VISITES

Vous indiquerez sur le document « Autorisations données par les représentants légaux du patient » s'il y a des visiteurs dont vous ne souhaitez pas la présence auprès de votre enfant.

Les informations concernant les patients ne peuvent être communiquées qu'aux détenteurs de l'autorité parentale.

Tous les visiteurs doivent se présenter à l'accueil lors de leur arrivée. Une tenue correcte est exigée.

La présence des parents est autorisée sans limitation d'horaire. Pour les autres, les visites sont autorisées de 13h30 à 19h00.

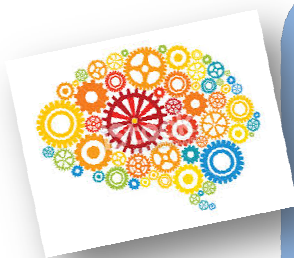
Les parents et autres visiteurs doivent respecter l'organisation des soins et le temps de scolarisation.

Il est demandé qu'il n'y ait pas plus de 2 visiteurs, en dehors des parents du patient dans la chambre. Au-delà il est souhaitable que la visite se déroule dans la salle des familles.

En l'absence du patient ou de ses parents, les visiteurs doivent patienter en salle des familles.

Tous les mineurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. Les enfants visiteurs restent sous la responsabilité permanente de leurs parents.

Il est demandé aux familles de respecter le mobilier et le matériel mis à leur disposition.



COMPORTEMENT

La vie de groupe suppose le respect des autres et des règles les plus élémentaires de politesse en matière de comportement et de langage. Chacun doit adopter un comportement décent et respectueux, compatible avec une vie en collectivité.

Chaque enfant doit veiller à prendre soin du matériel (matériel médical mis à disposition, jeux, livres,...), du mobilier et ne pas dégrader les locaux. En cas de dégradations, votre responsabilité civile sera engagée par l'établissement.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006) et à proximité de son entrée.

La consommation et l'introduction de tout produit stupéfiant et de toute autre substance addictive (alcool, drogue,...) est strictement interdite, à tous, dans l'ensemble des locaux.

LOISIRS

Chaque chambre est équipée d'un poste de télévision dont l'usage est gratuit. Une télécommande est confiée contre une caution qui est restituée lorsque la télécommande est rendue en bon état. Avant 3 ans, il est vivement déconseillé, sur le plan médical, de regarder tous types d'écran.

Les télévisions fonctionnent à partir de 7h30 et s'éteignent automatiquement au plus tard à 22h30 (23h00 les vendredis et samedis soirs). Les équipes éteignent les télévisions entre 20h00 et 21h00 pour les moins de 11 ans. L'utilisation des jeux vidéo est possible sur certains temps libres. L'équipe est vigilante au respect des indications d'âges figurant sur les jeux et DVD.

L'organisation des loisirs collectifs (en salle et extérieurs) est définie et arrêtée par les professionnels. Une équipe éducative et d'animation organise les loisirs en dehors des temps de soins. L'arrêt des animations est fixé selon les âges entre 19h00 et 20h30. Les salles éducatives et d'animation sont réservées aux patients.

Il est recommandé d'user avec discrétion des appareils de musique, de la télévision et d'éviter les conversations bruyantes.

La salle multimédia est équipée d'ordinateurs, avec possibilité d'accès internet pour faire des recherches, communiquer avec ses proches, ou se divertir. Leurs utilisations ainsi que l'accès internet (après autorisation parentale) font l'objet de règles qui seront exposées par l'équipe éducative et d'animation.

Il est rappelé qu'aucune information (nom, photo, vidéo) concernant les autres patients et les professionnels ne peut être diffusée par un quelconque canal (loi relative au droit à l'image).

L'accès au jardin (en passant par le couloir menant aux consultations) est autorisé du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00, sauf contre-indication médicale, sous réserve de la surveillance d'un adulte et de l'accord de l'équipe soignante. Le week-end, un accès au patio situé à côté de l'accueil est possible.



SORTIES THERAPEUTIQUES

Vous pouvez demander une sortie thérapeutique pour votre enfant. La sortie pourra être accordée par le directeur de l'établissement sous réserve d'un avis médical favorable donné par un praticien de l'ESEAN.

Sous certaines conditions, le processus de sortie pourra être simplifié dans le cas d'une absence limitée à quelques heures au plus. L'autorisation médicale est toujours nécessaire pour sortir de l'établissement, même quelques heures.

Il est impératif d'avertir le personnel au moment du départ et du retour de l'enfant.

Vous pouvez mandater une personne majeure pour partir avec l'enfant. Le patient sera confié à la personne mandatée sous réserve de contrôle de son identité.

Conformément à la législation en vigueur, les sorties thérapeutiques auront une durée maximale de 48h. L'heure de retour est fixée à 18h00. En hospitalisation de semaine, l'heure de retour est fixée au plus tard à 8h45, le lundi.



SORTIES ET DEPLACEMENTS

Les enfants et adolescents peuvent se déplacer de façon autonome en restant à l'étage. Toute sortie de l'étage d'hospitalisation doit faire l'objet d'un accord de l'équipe soignante.

A partir de 20h30, les enfants et adolescents rejoignent leur chambre.



ANIMAUX DOMESTIQUES / PLANTES

Les animaux domestiques et les plantes ne peuvent en aucun cas être introduits dans les locaux de l'ESEAN.



Je/Nous soussigné(s)

Parent(s) / représentant légal de

Déclare/déclarons accepter et me/nous conformer aux règles de vie de l'ESEAN décrites ci-dessus.

Signature des parents
Ou du représentant légal

Accord de l'enfant